

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL273

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, les dispositions en cause ayant été déplacées à l'article L. 821-5, créé par l'article 1^{er} du présent projet de loi.